

# Les liquidations d'entreprises sont à un niveau historique

Victimes de la panne de croissance, près de 44 000 sociétés, surtout des PME, ont été rayées de la carte en un an

Le titre était prémoniteur. « Ce journal, nous lui avons donné le nom du temps qui vient : L'Impossible », écrivait Michel Butel il y a un an et demi, pour présenter son nouveau mensuel. Après quatorze numéros, la structure qui l'éditait a récemment déposé le bilan.

Lancer en kiosque un journal qui se revendiquait « banal, foutraque, élégant, pauvre, écrit, engagé, indépendant » relevait du pari. Les problèmes de santé de Michel Butel l'ont rendu impossible à gagner. A 74 ans, l'ancien patron de L'Autre Journal ne s'avoue pas vaincu pour autant, et promet de nouvelles aventures. Mais sous un autre nom...

Des PME ainsi rayées de la carte, jamais la France n'en avait recensé autant. Ces douze derniers mois, 43 981 entreprises ont été liquidées après avoir déposé leur bilan, selon les relevés de l'assureur-crédit Coface, qui publie ce jeudi 21 novembre son baromètre des défaillances.

C'est 2% de plus qu'en 2009, l'année catastrophique qui avait suivi la chute de la banque américaine Lehman Brothers et vu un effondrement de la production industrielle. Cette année-là, le nombre de faillites était monté en flèche. Puis il a décliné lentement, grâce à la reprise économique. Mais depuis le printemps 2012, la chute de la croissance puis l'entrée de la France en récession ont pro-

voqué une deuxième vague de défaillances, malgré tous les efforts du gouvernement, en particulier la mobilisation des commissaires au redressement productif dépechés par le ministre Arnaud Montebourg dans les régions.

Au cours des douze derniers mois, 62 431 entreprises ont ainsi été placées en procédure de sauvegarde, mises en redressement judiciaire ou liquidées, le cas le plus courant. « C'est un total très élevé en hausse de 4% par rapport à la même période de 2012 », souligne Jennifer Forest, de Coface.

**Les secteurs les plus sensibles à la consommation des ménages, comme la distribution, sont aussi les plus affectés**

Le nombre d'entreprises en grande difficulté retrouve ainsi presque son sommet de 2009. Et en ce qui concerne les seules liquidations, le record est battu.

« Avec la crise de 2009, certaines sociétés se sont retrouvées fragilisées, analyse M<sup>me</sup> Forest. Elles ont alors puisé dans leurs fonds propres pour tenir le choc. Ensuite, la petite reprise de 2010-2011 n'a pas été suffisante pour qu'elles se reconstruisent. Si bien qu'elles prennent de plein fouet la nouvelle dégradation de la conjoncture. » Comme un tissu ancien, trop souvent lavé, rincé, essoré, qui finit par craquer.

Plusieurs grosses PME, souvent assez dépendantes du marché français, ont ainsi dû frapper à la porte du tribunal de commerce au cours des derniers mois.

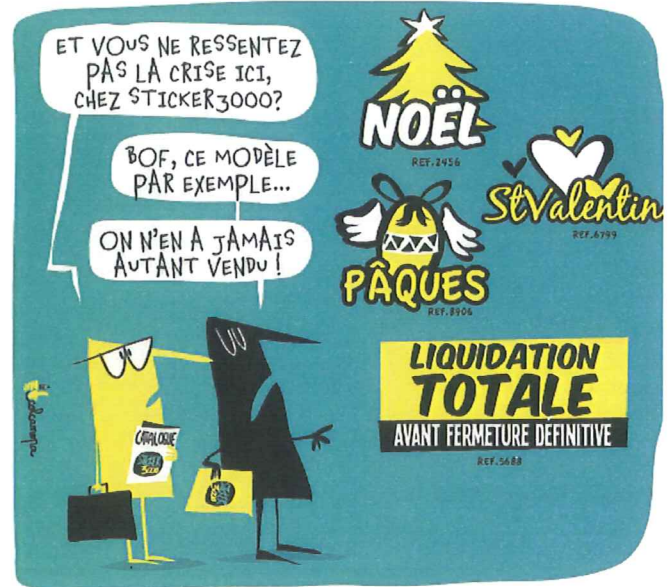
C'est notamment le cas d'Européenne Food, un important grossiste de Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne), de l'institut de sondage LH2, ou encore des démenagements Guigard, près de Lyon. Sans oublier la plus lourde faillite du moment, celle de FagorBrandt, l'un des champions de l'électroménager en France. Un fiasco qui met en péril 1 870 emplois.

Avec des entreprises de cette taille, les juges optent en général pour la sauvegarde si la situation n'est pas trop dégradée, ou le redressement judiciaire, qui donne le temps de chercher des repreneurs. Cependant, le succès n'est pas forcément au rendez-vous, même lorsque la société bénéficie d'un certain renom.

Un exemple ? Marithé et François Girbaud. La griffe de jeans des deux créateurs français avait été placée en redressement judiciaire en mai 2012. Le tribunal de commerce de Paris jugeait alors possible de sauver la société, dont, à la grande époque, certains films publicitaires avaient été tournés par Jean-Luc Godard. Mais au bout d'un an et demi de procédure, les discussions engagées avec un gros partenaire étranger n'aboutissant pas, le tribunal a prononcé la liquidation le 5 novembre. Environ 80 postes ont été supprimés, et les boutiques détenues en propre ont baissé le rideau.

La même mésaventure est arrivée au club de football professionnel du Mans, placé en redressement en août et liquidé à la mi-octobre. L'équipe jouait encore en Ligue 1 il y a trois ans.

Mais pour 30% d'entreprises qui bénéficient d'un redressement



judiciaire permettant une éventuelle sortie « par le haut », 70% vont directement à la liquidation. C'est d'ailleurs presque toujours le cas pour les petites et très petites sociétés (TPE), peu susceptibles d'attirer des repreneurs. « Or ces PME et TPE sont particulièrement affectées par la crise actuelle et la baisse du pouvoir d'achat », relève M<sup>me</sup> Forest. C'est ce qui explique

que, depuis un an, la hausse des liquidations (+6%) soit plus forte que celle des ouvertures de redressements judiciaires (+0,5%).

Les secteurs les plus touchés par la recrudescence de défaillances sont d'ailleurs ceux les plus sensibles à la consommation des ménages, comme la distribution.

Parmi les enseignes fauchées récemment figurent Marithé et

François Girbaud, mais également les magasins de musique Milonga et les vêtements pour enfants Marès (marque Ooxoo). Et surtout, des milliers de petits commerces d'habillement et de chaussures. Certes, ces pas-de-porte ne font pas les gros titres, mais ils représentent le quotidien des tribunaux de commerce. ■

DENIS COSNARD

## Les défaillances d'entreprises

ENTRE LE 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2012 ET

LE 31 OCTOBRE 2013

**62 431** DÉFAILLANCES, dont

Liquidations

Redressements judiciaires

70%

29%

1%

Sauvegardes

SOURCE : COFACE, SCORES ET DÉCISIONS

**TERRITORIA**  
Observatoire National de l'Innovation Publique

**Le Prix TERRITORIA 2013 distingue les collectivités territoriales qui osent l'innovation pour l'efficacité du service public.**

Sous la présidence de madame Anne-Marie ESCOFFIER, ministre déléguée chargée de la décentralisation, le Jury 2013 a attribué un TERRITORIA D'Or à 16 initiatives présentées par la région de France Comté ; les départements de la Manche et de la Martinique ; les villes d'Aix en Provence, Caen, Houilles, Laxou, Le Chambon-Faugerolles, Le Gosier (Guadeloupe), La Havre, Niort, Paris, Saint-Denis 193, Sceaux ; la CA Angers et la CU Strasbourg.

Lauréats du Territorial Développement durable, parrainé par GDF SUEZ Energies France, France Comté, Saint-Raphaël et Sévres-GPSO.

Pour découvrir l'ensemble des initiatives lauréates  
[www.territoria.asso.fr](http://www.territoria.asso.fr)

OCT 13

LH2 DEVRAIT éviter la liquidation. Comme pour toute entreprise en redressement judiciaire, la menace plane encore sur cet institut de sondages, connu sous le nom de Louis Harris jusqu'en septembre 2005. Mais des candidats sont désormais en lice pour reprendre la société de 250 personnes, qui mesure aussi bien la popularité de François Hollande que l'appétit des Français pour le chocolat.

Quatre propositions ont été remises la semaine dernière à l'administrateur judiciaire, selon des sources concordantes. Elles devraient être affinées d'ici à la décision du tribunal de commerce de Versailles, le 19 décembre.

Parmi les candidats, figurent plusieurs professionnels du marketing et des centres d'appels, et un grand nom des études d'opinion, BVA. Pas sûr, cependant, que cette marque d'intérêt d'un

concurrent direct soit la mieux accueillie dans la maison. Juste avant le dépôt de bilan, BVA avait recruté l'ex-président de LH2, Jean-François Levionnois, et six autres collaborateurs. CSA, avec lequel des pourparlers de fusion avaient eu lieu il y a un an, n'a, lui, pas déposé de dossier.

Emmanuel Bolle, le patron de LH2, préférerait pour sa part une solution dans laquelle LH2 deviendrait un « pôle de consolidation » des poids moyens des sondages. « Il n'est pas exclu qu'en tant qu'actionnaire principal, je présente mon propre plan de continuation, avec le soutien d'un fonds ou de certains des candidats qui viennent de se déclarer », indique-t-il.

Les salariés, eux, sont inquiets. Alors qu'un plan de licenciement d'une trentaine de personnes est déjà en cours, l'effectif risque de fondre encore, et la société d'être

démantelée. Aucun des candidats ne semble intéressé à la fois par le siège et les deux centres de sondages téléphoniques, à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis) et Orléans.

### Un litige avec EDF

Créé en 2006 à partir d'une ancienne filiale du groupe Taylor Nelson Sofres, LH2 a connu de belles années jusqu'en 2010. Mais, depuis, la crise a pénalisé tous les instituts de sondages, en particulier les acteurs de deuxième rang. « Des clients pour lesquels on faisait des études à 50 000 euros ont maintenant un budget de 30 000 ou 40 000 euros seulement », raconte M. Bolle.

En 2012, LH2 a en outre perdu un gros contrat avec son principal client, EDF, dans des conditions qu'il a contestées en justice.

« Sans doute aussi avons-nous fait des erreurs », concède le PDG.

En 2010, LH2 a choisi de maintenir ses centres d'appels en France, au lieu de les délocaliser au Maghreb, comme d'autres. « Cela nous paraissait une bonne politique pour nous qui travaillons beaucoup avec des administrations, des entreprises publiques. Mais cela revient cher, c'est vrai ».

Au total, le chiffre d'affaires est tombé à 17 millions en 2012, et sans doute moitié moins en 2013. Dans le même temps, les pertes ont mis à mal une structure financière fragile.

Pour autant, tout n'est pas perdu. En octobre, malgré le dépôt de bilan, LH2 a remporté un contrat sur la communication du gouvernement. « Toute la profession le voulait, Matignon nous l'a attribué en parfaite connaissance de cause, se réjouit un salarié. Une belle preuve de confiance, non ? » ■

DE. C.

## Le risque juridique refroidit les fonds de retournement

SILA PILE de dossiers sur leur bureau monte tous les jours, les fonds spécialisés dans la reprise d'entreprises en difficulté n'ont jamais été aussi prudents. Et pas seulement à cause de l'environnement économique. Pour eux, le risque juridique devient un élément de préoccupation majeur.

« Perdre notre mise, c'est une chose, mais désormais nous pouvons perdre beaucoup plus d'argent que ce que nous avons investi », s'inquiète un fonds de retournement, avançant qu'il ne se lance sans doute pas aujourd'hui dans certaines grosses opérations de sauvetage menées par le passé.

« L'évolution de la jurisprudence sociale ces dernières années peut conduire à faire hésiter les fonds sur les dossiers difficiles », reconnaît Alexandra Bigot, associée du cabinet d'avocats Wilkie Farr & Gallagher.

Les dossiers difficiles ? Ce sont les entreprises employant des centaines, voire des milliers de salariés, très exposés médiatiquement. Précisément celles pointées par Arnaud Montebourg, le ministre du redressement productif : Kem One, Mory Ducros, Arc International, FagorBrandt, liste à

laquelle on peut aussi ajouter La Redoute.

Pour ce type de cibles, les repreneurs craignent de s'exposer à une pression accrue de l'opinion publique, du politique et des juges. Butler Capital Partners, le fonds de Walter Butler, a ainsi accepté, en mai, d'abandonner le plan social de Virgin Megastore de 2 millions d'euros, après l'irruption des « gilets rouges » dans ses locaux.

« On observe un durcissement de la position des tribunaux face à la recherche de sauveabilité des actionnaires », souligne Stéphanie Chatelon, avocate associée chez TAJ. L'explication est simple. Les juges visent les « poches profondes ».

Lors des précédents cycles de faillite, ils avaient tendance à chercher les banques, dont l'obsession, du coup, était de se prémunir contre le risque de soutien abusif. Mais, dans la vague actuelle, les banques ne prêtent plus depuis bien longtemps aux entreprises concernées.

Restent désormais autour de la table l'Etat – principal créancier à travers les reports de cotisations sociales et fiscales consentis souvent depuis plusieurs années –, les

salariés – soit l'Etat en partie, à travers le régime de garantie des salariés (AGS) – et donc les actionnaires.

Dès lors les avocats sont formels : les procédures pour impliquer les actionnaires se multiplient. En première instance, plusieurs condamnations ont déjà été

**Les avocats sont formels : les procédures pour impliquer les actionnaires se multiplient**

prononcées, la plus emblématique concernant les « Conti ». Le 30 août, les 680 ex-salariés de Continental France ont obtenu auprès du conseil des prud'hommes l'invalidation de la procédure de licenciement qui avait été engagée en 2010 pour motif économique.

Cela donne à réfléchir, en premier lieu, aux industriels. « Je peux citer le cas d'un équipementier automobile étranger qui étudie en ce moment le rachat d'un

sous-traitant ayant des filiales dans plusieurs pays d'Europe. Mais il hésite à aller de l'avant car le sous-traitant a une filiale en France en mauvaise santé et il a peur des conséquences s'il ne parvient pas à la redresser », témoigne M<sup>me</sup> Bigot.

Les fonds, jusque-là, se sentaient à l'abri de ce type de mésaventure, tant en tout cas qu'il n'y avait pas de faute avérée, car ils opèrent à travers une société de gestion qui place l'argent de multiples investisseurs dans des participations. Mais ces barbelés se révèlent fragiles. « Un plan social est conforme aux exigences légales en fonction des moyens du groupe qui licencie, analyse Joël Grangé, du cabinet Flichy Grangé. Si la société de gestion est assimilée à la société mère d'un groupe, cela change la donne pour les fonds d'investissement. Pour l'instant, c'est plus une menace qu'une réalité ».

Le fait que les financiers placent parfois leurs dirigeants aux manettes de leurs participations, comme Arcole Industries sur Mory Ducros, pourrait les fragiliser, si les juges l'assimilent à du coemploi. ■

ISABELLE CHAPERON